

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Mardi 31 Août à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 août, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, M.M. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, M. D'ORAZIO, MM. MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	M. CASASOPRANA
Mme POLI	à	M. P.A. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme TOMI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO

Etaient absents :

M.M. PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Adjoints au Maire, M. VITALI, Mme PERES, M. ZUCARELLI Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du mardi 31 août 2010

Délibération N°2010 / 205

Création d'une régie municipale chargée de la gestion et de l'exploitation de l'activité cinématographique de l'Espace Diamant.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'Espace Diamant qui a été totalement réhabilité et restructuré est composé notamment d'une salle de spectacles qui a été également équipée pour pouvoir accueillir une activité cinématographique de qualité avec un appareil de projection 35 mm et un système Dolby Stereo.

En préalable à la demande d'exploitation de cette salle dans le domaine de l'audiovisuel et de la cinématographie un premier rapport d'analyse de conformité de la salle de projection a été délivré par la Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son (CST).

Afin de compléter le dossier de demande d'exploitation de cette salle visant à l'obtention d'un numéro d'agrément délivré par le Centre National de la Cinématographie autorisant la Ville à exercer cette activité il convient que Conseil Municipal se prononce sur la création d'une régie municipale qui constituerait le mode d'exploitation et de gestion choisi pour répondre à l'objectif de la Ville de développer une politique culturelle de l'image dans le cadre de ce nouvel équipement culturel.

La municipalité souhaite que soit mise en place une programmation de films d'auteurs et que puissent être organisées de façon ponctuelle des projections-débats.

La promotion de l'éducation à l'image et la culture cinématographique à travers des dispositifs comme «Ecole et cinéma» sera poursuivie en partenariat avec l'Education Nationale.

Ces activités cinématographiques viennent répondre aux attentes culturelles et éducatives des Ajacciens.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

De se prononcer sur la création d'une Régie Municipale destinée à assurer la gestion et l'exploitation de l'activité cinématographique développée à l'Espace Diamant.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à la création de cette Régie Municipale.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de M. Tumasgiu D'ORAZIO, Conseiller Municipal Délégué,
Et après en avoir délibéré**

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale en date du 30 août 2010,

APPROUVE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La création d'une Régie municipale destinée à assurer la gestion et l'exploitation de l'activité cinématographique développée à l'Espace Diamant.

AUTORISE M. le Maire

A signer tous actes administratifs relatifs à la création de cette Régie municipale.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI